

ACTIVITÉ DE CLASSIFICATION

ACTIVITÉ DE CLASSIFICATION

Objectif : Donner l'occasion aux cadets d'obtenir des classifications de tir de précision.

Pointage : Les normes des niveaux de qualification sont les suivantes :

1. Tireur d'élite : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 3 cm de diamètre.
2. Tireur d'élite première classe : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 2,5 cm de diamètre.
3. Tireur expert : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 2 cm de diamètre.
4. Tireur émérite : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 1,5 cm de diamètre.

Équipement requis :

Obligatoire :

- une cible de groupement pour carabine à air comprimé du Mouvement des cadets du Canada CCT200GRTD (une par cadet);
- le gabarit de groupement pour carabine à air comprimé du *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets* (p. B1-1).

L'équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir,
- un gant de tir, et
- une casquette de tir.

Instructions sur l'activité :

1. Distribuer une cible de groupement pour carabine à air comprimé à chaque cadet.
2. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
3. Donner cinq plombs aux cadets pour qu'ils les tirent au centre de la cible.
4. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'O Sécur Tir.
5. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
6. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
7. Marquer les points à l'aide du gabarit de groupement pour carabine à air comprimé.
8. Inscire les points et permettre aux cadets de conserver leurs cibles.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications apportées aux carabines;
- un chargeur de plombs;
- des supports utilisés pour la carabine ou l'avant-bras;

- un télescope d'observation;
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets; et
- de l'encadrement (entraîneur).